

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL

DU 23/05/2006

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, Maires Adjoints COMOY René, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël GROSTABUSSIAT Georgette qui donne procuration à PERRIN Raphaël SCHMIDT Francesca qui donne procuration à BLANC Freddy GROSSIORD Suzanne qui donne procuration à JOUFFROY Catherine COURVOISIER Monique GAUTHIER-CLERC Maurice
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 13/04/2006 qui est approuvé à l'unanimité.

Auditeur libre : M.GAUNET Laurent

I. DEMISSION EMPLOYE COMMUNAL

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de démission de M. Franck Salvi, agent des services techniques, en date du 02/05/06, reçu en mairie le 04/05/06.

Un deuxième courrier de l'agent reçu le 16/05/06 informe M. le Maire qu'ayant trouvé du travail par ailleurs, il souhaite être radié du personnel communal à compter du 15/05/06.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de cette démission et mandate M.le Maire pour prendre les arrêtés relatifs à cette situation.

Par ailleurs M. le Maire mentionne l'appel à candidature sur deux postes, à savoir :

- 1 employé temporaire à temps partiel pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments pendant la période de recrutement.
- 1 agent d'entretien polyvalent à temps plein.

Sur le poste à temps complet, 3 personnes ont d'ores et déjà déposé leur candidature. Les compétences des candidats seront évaluées prochainement lors d'un entretien. Pour le poste à temps partiel, une candidature est actuellement enregistrée mais ne peut aboutir en raison de la non possession du permis B .

Le Conseil Municipal est favorable à voir engager une procédure de recrutement afin d'embaucher au plus vite un agent à temps complet. Il est par ailleurs propice à ce que la commission recrutement embauche un agent temporaire dès qu'elle en a la possibilité au vu de la délibération du 21/11/2003.

II. PLANIFICATION DES TRAVAUX D'ETE ET EMPLOI DES JEUNES

M. le Maire fait l'inventaire des travaux à réaliser durant l'été. Dans un premier temps, M. Cédric Guyard, disponible à compter du 12 juin sera engagé à temps plein jusqu'au 07 juillet. Compte tenu de la particularité de situation actuelle, il sera nécessaire de les lister afin de déterminer au mieux les besoins d'embauche.

III. CONTRAT EMPLOI MENAGE

Depuis le 20/02/06, Mme Dorothy REGAD effectue le ménage des locaux de la mairie et du presbytère. A ce jour, elle est sous contrat de 4 heures hebdomadaire et ce jusqu'au 30 juin. Afin de ne pas la pénaliser dans sa recherche d'emploi, il est proposé de reconduire le contrat sur de courtes périodes.

IV. PRET GENDARMERIE

M. le Maire rappelle que la réalisation du changement de chauffage du bâtiment de la Gendarmerie nécessitait de contracter un emprunt qui était prévu au budget primitif. Des propositions ont été demandées à différentes banques. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre de la Banque Populaire pour un montant de 55 000€ sur une durée de 15 ans au taux de 3.499% avec première échéance anticipée et périodicité annuelle.

V. CONVENTION ENTRE COMMUNE ET ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Compte tenu d'une réunion sur le mode de facturation prévue le 31 mai avec les Conseillers Généraux et les Maires des communes dont certains enfants fréquentent la crèche et le CLSH, M. le Maire propose d'ajourner ce point et d'y revenir lors du prochain Conseil Municipal.

VI. CONCLUSION ENQUETE PUBLIQUE PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est rappelé que la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 oblige à la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement.

La commune de Septmoncel a mandaté par convention la Communauté de Communes des Hautes Combes et le Syndicat Intercommunal du Chapy pour engager une procédure d'étude. Cette étude a été confiée au bureau d'études B&R de Dole.

La synthèse du schéma directeur d'assainissement retenue par la municipalité est la suivante :

- Assainissement collectif pour le bourg, déjà effectif, pour le hameau de Montépile et le hameau du Manon.
- Assainissement autonome non collectif pour les écarts et le reste de la commune.

Le montage du dossier devait être soumis à enquête publique avant approbation par le Conseil Municipal. L'enquête s'est déroulée du 09 février au 14 mars 2006.

M.Freddy BLANC, expose le rapport établi par M.Robert CRETIN-MAITENAZ, commissaire enquêteur, concernant l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement collectif. Compte tenu des différentes observations mentionnées dans le rapport, M. le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune de Septmoncel. Par ailleurs, ce rapport est consultable en mairie. Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte que la procédure est achevée.

VII. PRESENTATION DES PLANS DU PROJET BOULANGERIE

M. le Maire présente l'avant projet sommaire de l'immeuble de l'ancienne coop réalisé par M.Bissieux, comprenant l'aménagement de trois étages (commerce, appartements, aménagements des combles).

M. le Président de la Communauté de Communes informe que le CDHR se verra confier l'étude de l'aspect financier et juridique du projet lors de la réunion prévue le 29/05 afin de pouvoir déposer des demandes de financements au cours du 2^{ème} semestre.

VIII. DATES INAUGURATIONS

Aucune date n'est arrêtée à ce jour. M. le Maire continue de prendre contact avec les différentes personnalités.

M.Patrick GINI, Mme Nathalie NEMBRINI, Mme Sylvie MICHAUD, M.Alain ROLANDEZ se proposent pour étudier les questions d'organisation de la manifestation.

IX. URBANISME

M. le Maire fait part de l'état d'avancement sur les études de faisabilité du projet de lotissement « Le Châtelet ». Le rapport d'étude établi par Mle Maï Lys REGAD rejoint les conclusions du cabinet Michel.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal confirme qu'il convient de prendre rendez-vous avec les différents propriétaires afin de leur faire une proposition d'acquisitions des parcelles. Il nomme S. Michaud et R. Perrin pour entamer des négociations.

D'autre part, M. le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre attentivement connaissance du dossier.

X. POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

M. Nicolas GINDRE évoque les différentes réunions qui se sont tenues avec M.le Préfet. Aucun regroupement ne se dessine véritablement. De nouvelles discussions à l'échelle du Pays paraîtraient plus pertinentes.

XI. COURRIERS DIVERS

1) DEMANDE DE LOCATION D'APPARTEMENT

M. le Maire informe l'assemblée du courrier de M. Nicolas ARBEZ en date du 09 mai se portant candidats à la location de l'appartement de type T3 au-dessus de la boulangerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le bail de location.

XII. QUESTIONS DIVERSES POUVANT AMENER DELIBERATIONS

1) DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire rappelle la décision de révision des principes de tarification de la scolarité des enfants du SIVOS Les Moussières s'appliquant également au titre de l'exercice 2003.

Après avoir rappelé qu'il a été porté au compte 673 uniquement la somme correspondant à la différence entre la nouvelle et l'ancienne tarification. Considérant, que pour des raisons comptables le titre n° 285 de l'année 2003 d'un montant de 10111.64€ doit être annuler dans sa globalité, avec l'émission d'un nouveau titre d'un montant de 7495.33€, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la décision modificative suivante, à savoir :

- l'inscription d'un montant complémentaire de 7495.33€ en dépenses au compte 673 (Titres annulés exercices antérieurs)
- l'inscription d'une nouvelle recette au compte 70878 (Remboursement par autres redevables) correspondant au nouveau titre émis pour l'année 2002-2003 pour un montant de 7495.33€

2) REGLEMENTATION DECHARGE COMMUNALE

M. le Maire donne lecture du courrier émanant de la Préfecture du Jura concernant le recensement des décharges communales et leur réglementation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité reste favorable au dépôt de matériaux inerte, de type gravats, terre, rocher, sur la parcelle AM 122, dans le cadre de sa classification en exhaussement de sol lors de la construction de la station d'épuration, en parcelle limitrophe.

3) DEVIS GOUDRONNAGE

M. Freddy BLANC présente l'estimation faite par les services de l'Équipement concernant les travaux prévus sur les voies communales pour l'année 2006.

Les voies classées retenues sont la VC 103 et 106 « rue de l'église », la VC 110 « rue Thiers » et la parking de la maison de l'enfance.

D'autres travaux annexes sont également prévus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à lancer la consultation auprès de 3 entreprises.

Séance levée à 1H00

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 30/05/06